



Vous avez dit prêt éco-habitat à 0% ?

Expérimentation d'un prêt à taux zéro pour l'amélioration de l'habitat en Bourgogne-Franche-Comté, Hauts-de-France et PACA à compter de février 2023.



Combien ?

Jusqu'à 3 000 €, avec une durée de remboursement jusqu'à 36 mois

Pour qui ?

- fonctionnaires et fonctionnaires stagiaires des MTECT-MTE-MER et OPA rémunérés par ces ministères ;
- contractuels disposant d'un contrat de travail de droit public d'une durée minimum d'un an, dont ceux rémunérés sur des crédits de vacation ;
- retraités des MTECT-MTE-MER ;
- ayants-droit des agents précités : veufs et veuves.

Le prêt est soumis à conditions de ressources et d'endettement maximum. Pour le détail des conditions, consultez la fiche d'information disponible sur intranet

Je suis intéressé ! Comment demander ce prêt ?

Pour plus de renseignements sur ce prêt, rapprochez-vous de l'assistant du service social de votre service, qui pourra vous accompagner et transmettre votre dossier au comité d'aide sociale.

Pour quoi ?

Aider propriétaires et locataires à faire face aux dépenses de travaux d'amélioration de la résidence principale (confort thermique, économies d'énergie, protection de l'environnement - assainissement non collectif)

Travaux éligibles : ils peuvent être faits par un professionnel ou par le bénéficiaire lui-même.

- Chaudière HQE / à condensation individuelle pour chauffage et production d'eau chaude
- Chaudière ou poêle à granulés et/ou bois
- Travaux d'isolation thermique (pose et matériaux)
- Fenêtres et portes fenêtres (baies) avec double ou triple vitrage. Portes d'entrée non concernées.
- Volets et autres dispositifs d'occlusion des vitrages
- Cuve à récupération d'eau
- Chauffe-eau et chauffage solaires (un cumulus ordinaire électrique n'est pas éligible)
- Capteurs solaires
- Pompe à chaleur géothermique et pompe à chaleur air / eau uniquement pour la production de chaleur
- Climatisation, si alimentée par dispositif solaire ou réversible
- Assainissement non collectif (réalisation ou réhabilitation)